Plan d'action sécurité

CME



Contexte national: maintien durable d'une menace à un niveau extrême

Actualité institutionnelle:

- * publication de la nouvelle directive nationale de sécurité « établissements de santé »
- * publication de la lettre commune MI/MASS et de la circulaire ministérielle



- Objectif du plan d'action : intégrer durablement les spécificités du risque terroriste tout en intégrant les autres risques
- 3 axes et 17 mesures :
- * Renforcer la protection des bâtiments et des fonctions critiques
- * Mieux se préparer a réagir en cas d'attentat
- * Contribuer à la prévention de la radicalisation
- Cadre général :
- * Sécurité des personnes, des biens et des informations
- * Sécurité en temps normal et en temps de crise
- * Partenariats

